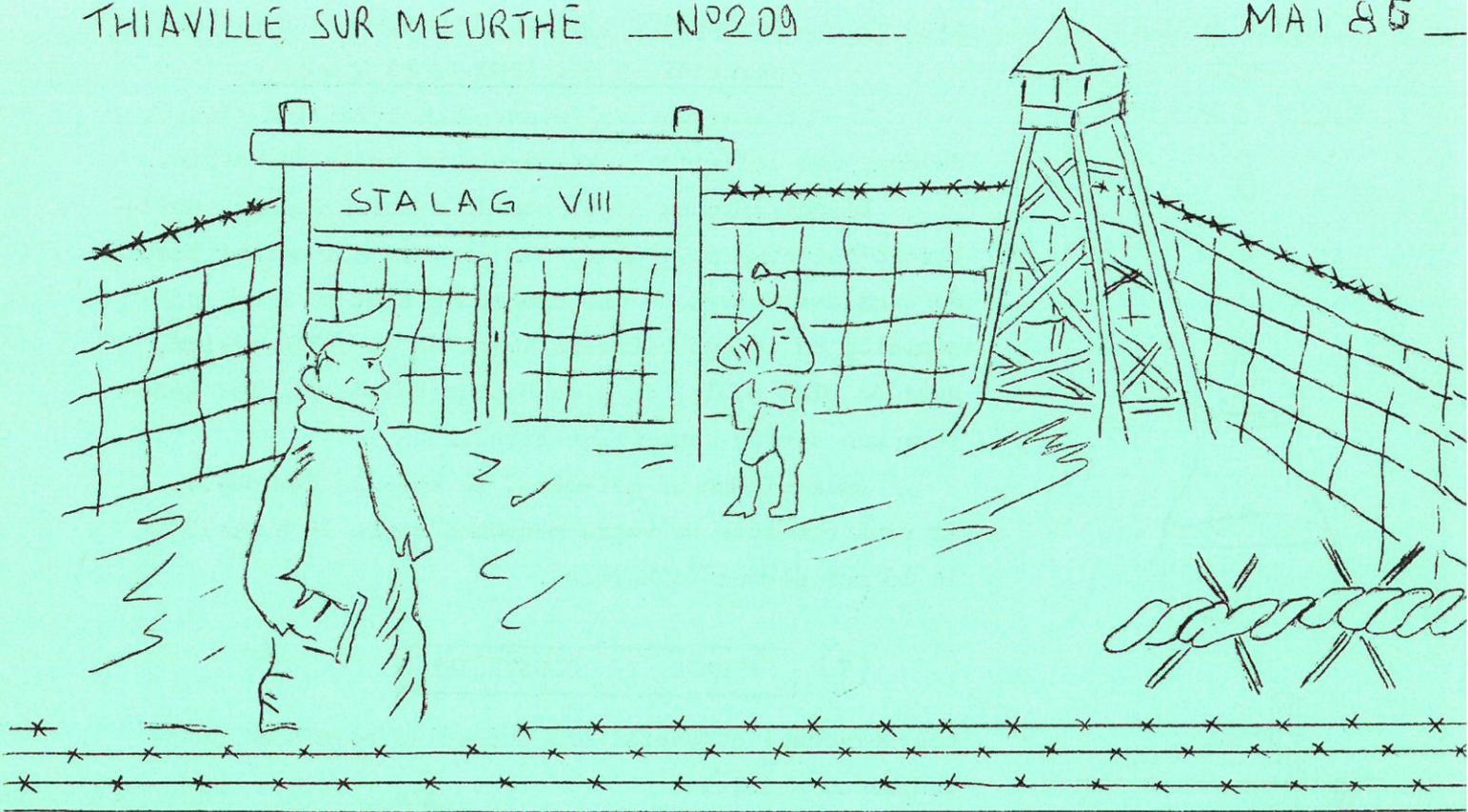


# ENTRÉE-NOUS.

THIAVILLE SUR MEURTHE N°209

MAI 85



1

## VANDALISME

Les poteaux mis en place à l'entrée de la rue Général Paradis et destinés à recevoir les nouvelles plaques de rue ont été pliés au ras du sol dans la soirée du 10 mai ou la nuit du 10 au 11 mai 1985.

Bien évidemment, le Maire a déposé plainte auprès de la Gendarmerie pour que soient recherchés et verbalisés les auteurs de cet acte sans doute prémédité.

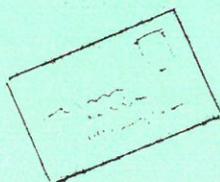
2

## ASSAINISSEMENT DE FAGNOUX

Le dépôt des offres par les entreprises est fixé au 5 juin en Mairie de THIAVILLE/Meurthe.

Les entreprises qui pourraient être intéressées par ces travaux devront se rapprocher du Maître d'Oeuvre: Monsieur Jacques DRAPERI, Ingénieur-Conseil, 23 bis, rue du Parc, à BACCARAT, pour tous renseignements utiles.

.../...



⑥ DON DU SANG

Soyez très nombreux à donner votre sang, à l'occasion de cette première collecte organisée à THIAVILLE  
Mercredi 15 Mai 1985 de 16 h à 17 h.

Le car stationnera devant la Mairie et à l'issue du don, une collation sera servie en salle de Mairie.

L'indifférence n'est pas de mise... Demain, peut-être c'est nous ou l'un de nos proches qui auront besoin du sang des autres. A une époque où tout se vend, se négocie, où chacun vit sans souci de la collectivité, quoi de plus noble, de plus désintéressé, de plus généreux que savoir tendre son bras...

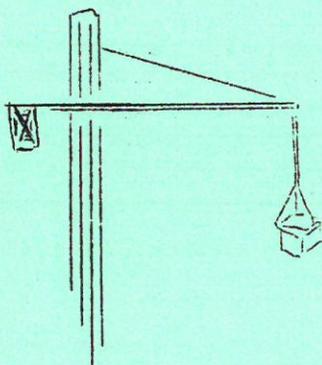
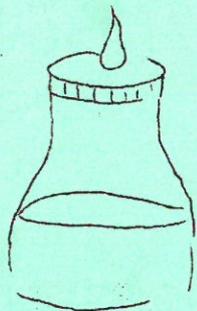
Ancien donneur moi-même, je vous le demande... et vous remercie de votre présence entre 16 h et 17 h le 15 mai devant la Mairie.

⑦ PERMIS DE CONSTRUIRE

Les personnes suivantes ont déposé un permis de construire en Mairie:

Monsieur MATH Jean, le 13.11.1984, Monsieur MICHEL Christian, le 04.12.1984, Monsieur GEORGES Michel, le 14.12.1984, Monsieur FERRIN Jean-Marie, le 15.02.1985 (modificatif), Monsieur ODILE Claude, le 30.03.1985, Monsieur GEORGES Jean-Marc,

SANG DONNÉ  
=  
VIES SAUVÉES



VILLAGE PLUS PROPRE ...

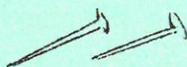
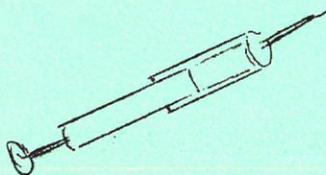
VILLAGE PLUS FLEURI ..... POURQUOI PAS ICI ?

⑧ VACCINATIONS

Elles auront lieu en Mairie aux dates suivantes:

- 1ère injection: 17 avril à 14 h 15  
D.T. Polio (apporter les urines)  
et tétanos adultes
- .. 2ème injection : 15 mai à 14 h 15  
D.T. Polio et rappel tétanos adultes
- 3ème injection: 12 juin à 14 h 15  
D.T. Polio et rappels D.T. Polio  
(apporter les urines)

.../...



3

CONCOURS DES MAISONS ET VILLAGES FLEURIS

Après une pause de plusieurs années, notre village renoue avec la tradition et la Municipalité organisera le concours des maisons fleuries. THIAVILLE participera à la campagne " Fleurir la France ".

Le jury communal sélectionnera et classera les maisons qui lui paraîtront devoir être récompensées ou encouragées. La composition du jury et le montant des prix attribués sera arrêté lors du prochain Conseil Municipal.

Le jury communal devra avoir fini son classement pour le 20 juin, alors que le jury d'arrondissement circulera entre le 24 juin et le 6 juillet.

La note reçue du Conseil Général précise que les examinateurs considéreront en particulier:

- la propreté générale (rues, devants de maisons, etc...)
- les arbres et espaces verts
- l'harmonie entre la décoration florale, l'architecture et l'environnement.

Le jury d'arrondissement sera sensible à tout ce qui heurte la vue et un village même bien noté pour son fleurissement se verra retirer des points en cas de:

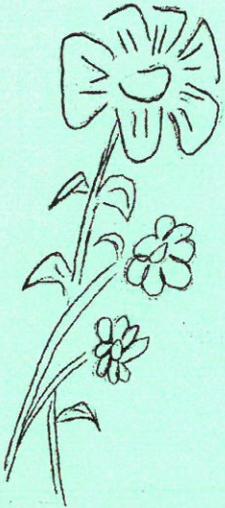
- dépôts de matériaux et immondices,
- carcasses de voitures, machines, autos et autres engins à l'abandon,
- publicités agressives...

Je compte sur le civisme de chacun pour qu'un nettoyage général et sérieux soit réalisé afin de rendre Thiaville plus propre.

Je compte sur votre civisme afin que disparaissent des usoirs, devants de maisons et même des trottoirs, les dépôts de bois, matériaux, etc... qui le plus souvent sont stockés sur des terrains du domaine public sans autorisation de la Mairie.

Je souhaite ne pas avoir à prendre de mesures désagréables et onéreuses pour le porte-monnaie ceux qui ne voudraient pas comprendre cet appel.

.../...



ATTENTION



Je compte enfin sur le civisme de ceux qui stockent sur leur terrain, en bordure de route, les vieux camions, autos, engins, etc... afin qu'en les soustrayant à la vue de tous ceux qui passent, le coup d'oeil soit plus joli et que Thiaville soit plus valorisé. (Voir par ailleurs les instructions reçues de la Préfecture).

Je vous remercie de votre active participation afin que vous soyez, vous aussi, fiers de votre village.



4 SOUS - PREFECTURE

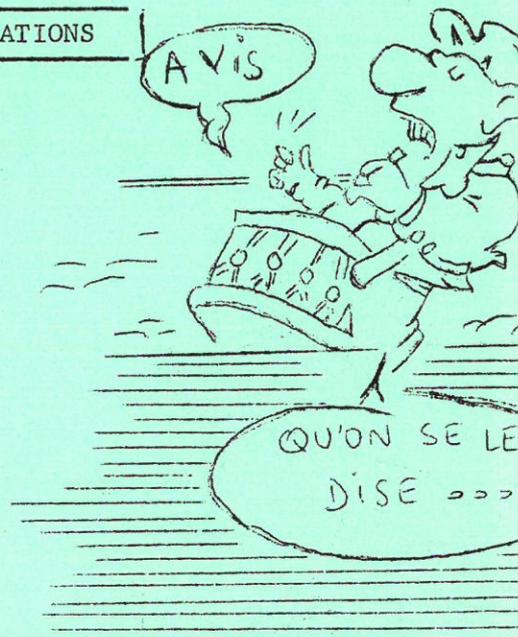
Pour mieux répondre aux aspirations de la population de l'arrondissement, la Sous-Préfecture sera désormais ouverte:

- du lundi au jeudi: de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17h
- le vendredi: de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Le service des permis de conduire sera fermé à 16 h 45 et à 16 h 15 le vendredi.

5 PROCHAINES MANIFESTATIONS

- 8 Mai : Cérémonies du Souvenir et réjouissances à LACHAPELLE
- 8 Mai : Repas des Anciens Combattants à THIAVILLE
- 16 Mai : Rallye vélo F.R. Thiaville
- 25 au 27 : Randonnée pédestre "
- 1er juin : Soirée Chorale A. Familiale
- 2 juin : Tournoi de foot F.R. Thiaville
- 9 juin : Rallye promenade F.R. Lachapelle
- 23 juin : Fête de l'été F.R. Thiaville



PROPRETE ET FLEURISSEMENT...

LA MUNICIPALITE FERA DES EFFORTS...

MAIS NOUS AVONS BESOIN DE TOUS ....

.../...

9 MISE AU POINT

Quelques habitants, animés sans doute par des considérations personnelles, font courir des rumeurs de toutes sortes.

Le Maire et les élus municipaux, soucieux de vérité et d'information objective, précisent pour que les choses soient claires et qu'aucune équivoque n'existe:

- 1.- qu'il n'existe aucun projet de lotissement sur le territoire de Thiaville.
- 2.- qu'aucune modification n'a été apportée au groupe de travail du P.O.S. depuis sa constitution en septembre 1978, à savoir: Président: le Maire, Membres: Messieurs Jean COLIN, André BIETRY, René HIRTZ, Roger ERHARD, Paul GEORGE, Madame Marie-Thérèse GEORGES, Monsieur Louis BERNARD (au titre de la F.N.S.E.A.) et les représentants des diverses Administrations et Organismes assimilés.
- que la dernière réunion du groupe de travail a eu lieu le 27 juin 1983 et que le projet qui a été arrêté dans ses grandes lignes par ce groupe de travail sera soumis pour décision au Conseil Municipal du 18 avril 1985. Ce dernier n'a pu être saisi plus tôt en raison des délais d'établissement des documents, de l'inscription tardive du tracé possible de l'autoroute et surtout de la décision récente (10.01.1985 avec avis le 19.03.1985) de prise en charge financière par l'Etat et le Département des frais d'élaboration du projet (la commune ayant refusé de payer la participation financière qui lui était demandée.)

Ces précisions étant données, nous savons bien que l'on n'empêchera jamais certains de raconter n'importe quoi et il n'est pas dans nos intentions de faire constamment des mises au point... Si vous avez besoin de renseignements, alors n'hésitez pas à interroger vos élus.



PROPRETE DE THIAVILLE ..... TOUS A NOS BALAIS .....

(10)

EN DIRECT DU CONSEIL

Réuni le mardi 9 avril à 20 h 30, le Conseil a examiné les points suivants:

1.- Assainissement de Fagnoux:

Après approbation du projet par le Conseil de LACHAPELLE, les élus de THIAVILLE réservent à leur tour une suite favorable et décident de passer à la réalisation. Les élus

acceptent l'avant-projet détaillé établi par Monsieur Draperi,

décident de réaliser la partie comprise le long du CD 159,

reportent à une date ultérieure la réalisation relative au Pré de la Scie,

chargent le Maire de la constitution du dossier de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

souscrivent un emprunt global pour les deux communes de 350 000 F, à taux variable (actuellement 10 %) sur 20 ans,

désignent Messieurs GEORGE Paul et FRESSE André pour assister le Maire dans les opérations d'adjudication, chargent le Maire Adjoint d'obtenir auprès de certains propriétaires les autorisations de traverser les propriétés,

rappellent que des élus de Lachapelle assisteront également aux opérations d'appels d'offres ainsi qu'aux réceptions de travaux,

précisent que conformément à la Convention passée avec la commune de Lachapelle, le financement de cette opération est partagée en deux parts égales entre les deux communes,

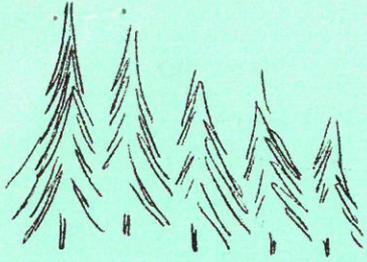
désignent Monsieur Draperi comme Maître-d'Oeuvre, autorisent le Maire à signer les diverses pièces relatives à ce dossier,

notent qu'une subvention de 40 % est accordée,

décident de prendre sur les fonds libres le montant de la T.V.A.) (récupérée dans deux ans).

Chaque commune aura à rembourser 25 000 F environ par an pendant 20 ans. Il s'agit donc d'une réalisation particulièrement importante pour nos deux communes, mais indispensable dans ce secteur en pleine expansion.

.../...



2.- Massif Vosgien:

Le Conseil prend connaissance des démarches entreprises par le Conseiller Général pour obtenir le classement dans le périmètre du Massif les communes de Baccarat, Bertrichamps, Deneuvre, Lachapelle, Thiaville et Veney.

3.- Chemin du Petit Paris:

La consultation d'entreprise organisée par la D.D.E. a conduit à confier la réfection (partielle) de ce chemin à la Société ANTONINI. Celle-ci effectuera les travaux pour le prix de 61 992,22 F. Ils devraient être terminés pour le 31 mai 1985.



4.- Voirie:

Après le chemin du Petit Paris, la prochaine tranche de réfection de voirie concernera la rue de la Maison Ronde, le bas de la rue de la Libération et la rue de la gare. Coût: environ 65 000 F.

Pour 1986, le Conseil décide la réfection du chemin du pont et du Pré de la Scie (couche de fermeture sur ces deux sections), confection de chaussée rue de Grand-Rupt pour la desserte des constructions existantes, remise en état du Passage des Vaches (partie desservant les maisons), et haut de la rue des Vosges.

Le Conseil sollicite le concours de la D.D.E. et les subventions les plus élevées possible.

5.- Villages fleuris:

Le Conseil fixe à 1 000 F le montant qui sera mis à disposition du jury communal à répartir selon le classement.

Le jury sera constitué ainsi:

Président: Mr. Roger ERHARD. Membres: Ceux de la commission Environnement - Qualité de la Vie. D'autres personnes étrangères au Conseil pourraient être sollicitées par la Commission pour faire partie du jury.

6.- Divers:

Compte tenu des travaux à engager pour l'assainissement de Fagnoux, le Conseil n'est pas en mesure de répondre favorablement à une offre d'achat foncier.



Diverses précisions ou informations sont données par le Maire sur la taxe locale d'équipement, l'aide sociale, les C.E.S. de Baccarat et Raon-l'Etape, le problème du curage de la Meurthe, de la R.N. 59, du lac du Vieux Pré, des T.U.C. .

Enfin, le Conseil décide d'acquiescer une débroussailleuse dont le coût sera inscrit au budget supplémentaire.

La séance est levée à 24 h.

NETTOYER ...

BALAYER ...

c'est à la portée de tous

FAIRE " N E T " ...

et c'est GRATUIT

11

DECHARGE COMMUNALE

DITES LE

...

Avec l'accord de la quasi totalité des propriétaires riverains, le chemin conduisant à la décharge municipale et qui est classé chemin de servitude, sera équipé d'un panneau " circulation interdite sauf riverains ". L'arrêté municipal prévoit que les habitants de Thiaville seront considérés comme riverains afin de pouvoir déposer leurs objets hétérogènes à la décharge.

Les personnes étrangères à la commune, non propriétaires de parcelles desservies par le chemin de servitude, pourront être verbalisées en cas d'emprunt du dit chemin. La Gendarmerie a été avisée pour agir dans ce sens.

12

DEPOTS SAUVAGES

Sur demande du Ministre de l'Environnement, le Préfet rappelle, par note du 22 mars 1985, la procédure à appliquer pour éliminer les dépôts sauvages de toutes sortes existant en particulier sur les propriétés privées riveraines de la voie publique.

Les propriétaires des terrains riverains des rues, routes, chemins, etc... sont tenus d'éliminer à leurs frais les divers dépôts situés sur leurs terrains, même lorsque les dépôts ne sont pas de leur fait lorsque l'auteur n'est pas identifié.

A la suite d'une mise en demeure de la Mairie qui serait restée sans suite, la loi impose que l'élimination des dépôts sera effectuée d'office (y compris la remise en état sommaire des lieux) par les soins de la commune aux frais du propriétaire, le recouvrement se faisant par l'intermédiaire du Percepteur.

.../...

De plus, diverses sanctions sont prévues.

ATTENTION

Le Préfet rappelle que l'inaction du Maire qui ne serait pas intervenu pour faire supprimer ces dépôts sauvages constituerait une faute lourde risquant d'engager la responsabilité de la commune. Aussi, chacun comprendra que doivent disparaître le long de nos rues, routes et chemins (hormis ce qui concerne la décharge municipale) déblais, gravats, déchets encombrants, voitures, camionnettes, camions ne roulant plus, etc... même s'ils sont sur terrains privés.

Je veux espérer que les instructions très fermes qui sont données aux Maires dans ce domaine seront bien comprises de tous les propriétaires concernés et que je ne serai pas contraint d'adresser à ceux-ci des mises en demeure désagréables pour tous. Aussi, je les remercie par avance de bien vouloir éliminer de leurs terrains riverains à la voie publique les divers dépôts qui s'y trouvent, pour le 15 juin. Merci.

13 EN DIRECT DU CONSEIL

Réuni à nouveau le jeudi 18 avril 1985, le Conseil a examiné les points suivants:



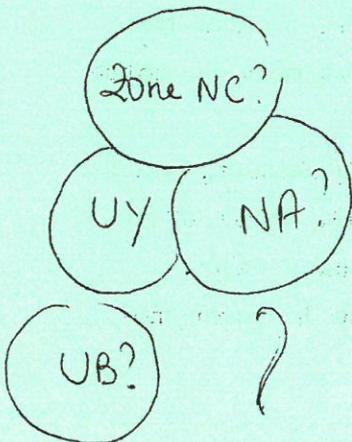
1.- Forêt:

Le Conseil accepte de reporter du 30 avril au 31 juillet 1985 l'échéance de 15 600 F due pour le lot 237 par les Ets Ferdinand BRAUN à Niederhaslach, qui connaissent actuellement des difficultés de trésorerie.

Un intérêt de 9,50 % sera versée à la commune.

2.- P.O.S.:

Monsieur JACQUET, technicien du Bureau Départemental d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme, chargé de l'élaboration du P.O.S. dans le cadre des propositions faites par le groupe de travail, assiste à la séance, ainsi que Messieurs THOUVENIN, Chef de la Subdivision de l'Equipement, et BRU, chargé de l'instruction des permis de construire. Hormis Mr. HIRTZ, absent, le Conseil est au complet pour entendre les explications de Mr. JACQUET sur le projet de P.O.S. qui est soumis à leur approbation.



Sur proposition du Maire, les 14 élus présents décident à l'unanimité de procéder à un vote nominal qui a donné les résultats suivants:

- pour l'adoption du projet: 13 voix
- contre l'adoption du projet: 1 voix (Madame MATH).

.../...

Le projet va donc être soumis aux diverses Administrations, Services, etc... prévus par la loi. A l'issue du délai de consultation, il sera soumis à l'enquête publique et c'est alors qu'il pourra être consulté par les habitants et propriétaires selon des modalités qui seront précisées en temps utile.

3.- Divers:

Les points suivants sont ensuite abordés: lot de chablis n° 067 vendu à Monsieur STORQ, captage, extincteurs, SIVOM,...

14 DIVAGATION DE CHIENS

Les chiens errants sont de plus en plus nombreux. A la suite de plaintes répétées, le Maire invite instamment les propriétaires de ces animaux à la surveillance et à la prudence afin d'éviter cette divagation anormale et rigoureusement interdite.

15 LA VIE DU VILLAGE

.. Mariage: nous apprenons avec plaisir le prochain mariage, le 29 juin à Thiaville/Meurthe, de Monsieur Bernard TERRIER, agent technique forestier, domicilié à Montréal-la-Cluse (Ain) avec Mademoiselle Marie-José DIVOUX, ouvrière, domiciliée à Thiaville/Meurthe, en résidence à Montréal-la-Cluse.

Nos plus sincères félicitations aux parents et nos vœux de bonheur aux futurs époux.

.. Décès: le 18 avril 1985 à Raon-l'Etape est décédée Mme Jeanne COUTY, épouse de Mr. Albert COUTY et mère de notre Président du football. Elle avait 70 ans.

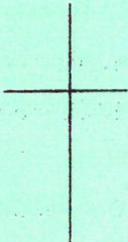
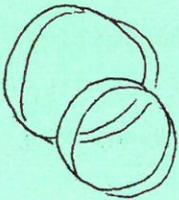
Le 1er mai 1985, à Raon-l'Etape également, est décédée Madame Veuve Germaine MERCIER. Elle avait 89 ans et était hospitalisée depuis plusieurs années déjà.

Nous présentons à ces deux familles dans la peine nos plus sincères condoléances.

16 NOS JOLIES FLEURS

Elles étaient bien jolies, bien fleuries, bien jaunes au Rond Point de la rue de la Libération... Elles étaient tellement belles qu'elles ont disparu, proprement coupées dans la nuit du 22 au 23 avril (ou le 23 au matin),

.../...



L'an passé, les tulipes du Rond Point rue des Vosges/rue d'Alsace  
avaient connu le même sort...

Là où il y a de la gêne... on connaît la suite...

M . J .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE.

Repas des Anciens: Dimanche 14 avril 1985.

C'est en présence de Messieurs les Maires de THIAVILLE et LACHAPELLE, de Monsieur le Premier Adjoint, de Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente du Club de l'Amitié et de Monsieur le Président du Foyer Rural que l'Association Familiale avait le plaisir d'accueillir pour la dixième année, maintenant, 42 des Aînés de nos deux villages, au repas annuel qui fut très apprécié par l'ensemble des convives.

A l'issue de cette sympathique réunion placée sous le signe de l'amitié, 8 personnes qui demandent à conserver l'anonymat ont fait don à l'Association Familiale de 1 070 F. Qu'une fois encore, par l'intermédiaire de ce bulletin " ENTRE - NOUS " elles en soient remerciées.

V. P.

- CLUB DE L'AMITIE:

Le Comité lors de sa réunion du 21 mars dernier, a décidé que le voyage des Anciens aurait lieu le JEUDI 13 JUIN PROCHAIN.

Le site choisi est celui du plateau de Langres, avec visite de la ville fortifiée, circuit en car avec sonorisation, accompagné par un guide fourni par l'Office du Tourisme. Sauf modification de dernière minute, le programme serait le suivant: DEPART de LACHAPELLE: 7 heures - DEPART de THIAVILLE: 7 h 10 via EPINAL où le petit déjeuner pourrait être pris au buffet de la gare vers 8 h 15. Arrivée à LANGRES vers 10 h 45.- Circuit en ville commenté de 11 à 12 h. Le repas de midi est réservé à l'Hôtel-Restaurant 2 Etoiles " LE CHEVAL BLANC " au prix de 60 F, boisson comprise. L'après-midi, la visite d'une poterie et du lac de la Liez pourrait être envisagée. Sur le chemin du retour, la visite de la Basilique du Bois Cheny et de la maison natale de Jeanne d'Arc est prévue ainsi que le souper (casse-croûte - animation) pris à RAMBERVILLERS ou aux environs.

Comme il est de tradition au CLUB DE L'AMITIE, seul le repas de midi (soit 60 F) est à la charge des participants. Le transport en car confortable de la Maison HELLUY de Lunéville, le café à midi, les visites éventuelles payantes et le souper sont pris en charge en totalité par le CLUB.

RESERVEZ CETTE JOURNEE DU 13 JUIN où ensemble nous oublierons nos soucis et consoliderons encore nos liens d'AMITIE.

A BIENTOT...

(En cas de modification du programme, vous en serez avisés en temps utile)

A. B.

UNE PAGE DE NOTRE HISTOIRE LOCALE.

PRIX OU TAUX MOYEN DES JOURNEES DE TRAVAIL (suite)

2° les frais de logement ne peuvent pas non plus s'évaluer parce qu'ils sont logés cheseux ce ne sont que des Baraques il est vrai mais Enfin ils ne louent point à la réserve de deux qui payent 24 F de location. (Les prix des denrées et des salaires sont identiques à ceux de Thiaville).

Par contre, la statistique de Bertrichamps est très fouillée:

Sommes nécessaires à chaque individu pour son existence par jour

	Frais de nourriture		Frais de logement		Taux moyen de dépenses par individu	
	1789	An 9	1789	An 9	1789	An 9
Un médecin ou						
homme de loi	3 L	4 F	2 S	20 C	1L 10S	1F 75C
Le propriétaire						
le plus riche	2 L	3 F	2 S	20 C	1L 10S	2 F
Un petit pro-						
priétaire	8 S	50 C	1 S	10 C	6 S	50 C
Un menuisier ou						
artisan	8 S	50 C	1 S	10 C	6 S	50 C
Un journalier ou						
domestique	8 S	50 C	1 S	10 C	6 S	50 C

Pour l'intérêt de l'argent, quelques communes ont répondu au questionnaire. On retrouve pratiquement partout les mêmes nombres: 5 % en 1789, 10 % en l'An 9. C'est du reste un minimum. RENAUT, Maire de la commune des Verreries de Ste Anne et propriétaire de la Verrerie écrit: " En 1789: 5 %, en l'An 9: 15, 20, 25. Taux du commerce: 8 %. " A Deneuvre le Maire ne donne pas de chiffre mais il indique en: " Observations: l'on ne peut déterminer le taux actuel de l'argent parce que tous les prêts se font clandestinement mais il est exorbitant. "

Que conclure de cette statistique pour Thiaville?

Tout d'abord, la population depuis 1789 a augmenté de 70 habitants en 13 ans. Cet accroissement ne provient pas de migrations: la population est stable. C'est une population jeune: en l'An 9, 253 habitants sur 448 ont moins de 20 ans, soit 56 %. On se marie plus jeune (2 à 3 ans). Le nombre des maisons a peu augmenté, Fagnoux est peu important. Au point de vue social existe un prolétariat agricole important (52 habitants sur 448, soit 12 %) bien que les exploitations ne soient pas très conséquentes.

.../...

L'instruction est peu répandue: 22 hommes sur au moins 102, soit en gros 1 sur 5 savent lire et écrire (les femmes sont ignorées dans la statistique). Néanmoins, elle a progressé par rapport à 1789: presque 40 %. Le fait est général dans les communes environnantes: La Chapelle (8 en 1789, 12 en 1801), Bertrichamps (20 - 20), Neufmaisons (20 - 25), Sainte-Pôle (26 - 31). On retrouve en gros la même proportion et la même progression.

#### Qu'on fait les prix?

A part le sel dont le prix a fortement baissé par la suppression de la gabelle, celui des denrées nécessaires à la vie a augmenté en gros de 50 % (pain, vin: 50 %, viande: 33 %) et c'est le bois de chauffage qui détient le record des hausses: 333 %. Le sous-préfet de Lunéville explique la chose: " la multitude des usines à feu que la cupidité dirige sans prévoyance, sans moyen d'émulation et aux dépens du peuple ". Il en est de même pour le bois d'oeuvre: " les besoins sont augmentés par la population qui nécessite de toutes parts la construction de nouvelles maisons pour lesquelles on employe journellement une grande quantité de bois de service. "

#### Et les salaires?

Si les gages des domestiques ont doublé de 1789 à 1801, il n'en est pas de même pour les salaires des journaliers.

Tout d'abord, l'hiver, les salaires de 1801 sont identiques à ceux de 1789, pour toutes les catégories.

L'été, si le journalier non nourri touche le double de son salaire de 1789, par contre, les augmentations ne sont que de 33 % pour le journalier nourri, de 20 % pour les femmes nourries et de 7 % pour les femmes non nourries. Seul le journalier non nourri a vu son niveau de vie s'améliorer: avec une journée de travail en 1789, il pouvait acheter 12 ½ livres de pain ou 4 livres de viande environ; en 1801, les quantités sont de 16 livres et 6 livres.

Le niveau de vie est le même pour le petit propriétaire, l'artisan et le journalier. Leurs dépenses de nourriture et de logement identiques en 1789 le sont encore en 1801, mais l'éventail entre le propriétaire le plus riche et ces trois catégories s'est élargi: en 1789, le propriétaire le plus riche dépensait pour sa nourriture 5 fois plus que le petit propriétaire ou l'artisan ou le journalier; en 1801, il dépense 6 fois plus que chacun d'eux. L'augmentation du taux d'intérêt qui a doublé pour le moins n'est pas étrangère à ce fait.

C. B.

( à suivre )

ENTRÉE-NORD

208 bis

THIAVILLE S/ MEURTHE MAI 85

SPECIAL DON DU SANG

Plus de 188 000 flacons de sang seront nécessaires cette année dans les hôpitaux, cliniques et maternités du Nord-Est (soit près de 50 000 litres ou 50 tonnes de sang humain, soit plus de 500 flacons par jour).

Qui peut affirmer qu'il n'en aura pas besoin?

Qui peut affirmer que dans sa famille, parmi ses connaissances, on n'en a jamais eu besoin?

En conscience, chacun sait que le don du sang est un geste vital, indispensable, généreux et sauveur de vies.

ALORS ...

OFFREZ VOTRE SANG

A THIAVILLE

Mercredi 15 MAI 1985 de 16<sup>H</sup> à 17<sup>H</sup>

devant la Mairie de THIAVILLE

QUELQUES CONSEILS.

- Etre âgé de plus de 18 ans et de moins de 60 ans.
- Le prélèvement est indolore et absolument inoffensif.
- Ne prendre ni lait, ni beurre, ni graisse dans les quatre heures qui précèdent le prélèvement.

Celui qui offre son sang pour la première fois recevra dans le courant du mois suivant sa carte de donneur précisant son groupe sanguin et facteur rhésus. Cette carte peut, un jour peut-être, lui sauver la vie en cas d'accident. D'autre part, à chaque don, le sang de tous les donneurs anciens et nouveaux est examiné en laboratoire, ce qui constitue une excellente garantie d'une surveillance biologique constante de haute qualité.

ALORS... C'EST O.K. ... ? POUR LE 15 MAI ENTRE 16 H ET 17 H

A THIAVILLE

A BIENTOT.